



Association pour l'animation culturelle de TROISSY-BOUQUIGNY

Brocante, vide grenier de TROISSY

Dimanche 28 juillet 2019

Réf. inscription:

Paiement : € chèque

Photocopie :

Place :

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom:

Prénom:

Date et lieu de naissance :

à:

Adresse:

Code Postal :

Ville :

Téléphone:

Domicile :

Portable :

Adresse @Mail:

En respect des dispositions réglementant l'organisation des brocantes vide-grenier, vous devez pouvoir produire une pièce d'identité pendant la manifestation.

Carte d'identité Passeport Permis de conduire

Numéro :

Délivrée le :

Autorité ayant délivré la pièce:

Participant commerçant:

Dénomination sociale et siège social de la personne morale représentée:

Numéro d'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés RCS ou référence du récépissé de déclaration au CFE (autoentrepreneurs):

Nature des marchandises:

Attestation sur l'honneur pour les particuliers:

Je déclare sur l'honneur, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente. (Article L310-2 du code de commerce)

Je réserve à 3,00€ le mètre linéaire :

3m=9,00€ 6m=18,00€ 9m=27,00€ 12m=36,00€

Je souhaite stationner 1 véhicule dans l'emplacement (6m. min. par VL)

Sous réserve qu'il soit encore libre au moment de mon inscription, je souhaite occuper un emplacement

Place de la République Rue de Champagne Rue de l'église Rue Jean Jaurès, proche du n°:

Merci de retourner ou déposer à l'adresse de

Mr Francis GUILBERT, 18 rue Jean Jaurès 51700 Troissy (avant le jeudi 25 Juillet 2019):

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Le règlement intérieur, signé avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».
- Une photocopie de la pièce d'identité (recto-verso).
- Le paiement correspondant à la réservation à l'ordre de l'"APACTB"

Il sera envoyé les références de votre emplacement avant le samedi précédent la brocante par @mail uniquement.

Fait à Le.

Signature



L'intérêt et le succès de notre manifestation est lié au nombre d'exposants officiellement inscrits (31 en 2017 et 33 en 2018) malgré les plus de 200 mètres linaires que vous occupiez à chaque fois. Afin de dépasser le cap des 50 exposants, merci de vous inscrire nombreux en n'hésitant pas à nous demander des places adjacentes que nous vous réserverons en priorité.

REGLEMENT INTERIEUR

- Article 1 : La manifestation dénommée " Brocante, vide grenier de TROISSY " organisée par l'Association pour l'animation culturelle de Troissy-Bouquigny (APACTB) se déroulera sur la Place de la République, Rue de Champagne, Rue de l'église et Rue Jean-Jaurès, le dimanche 28 juillet 2019 de 06h00 à 18h00.
- Article 2 : ⚠ Les exposants s'engagent à ne laisser aucun objet invendu ou détritrus sur l'emplacement ou dans le village.
- Article 3 : ⚠ La réservation des emplacements n'est effective qu'à la réception de la demande d'inscription accompagnée du paiement correspondant.
- Article 3 : La fin de la brocante aura lieu à 18h00, la circulation des véhicules n'est pas autorisée de 08h00 à 18h00.
- Article 5 : La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'association se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.
- Article 6 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Sous-Préfecture d'Eprenay dès la fin de la manifestation.
- Article 7 : La brocante est ouverte aux particuliers et aux professionnels.
- Article 8 : Le paiement des réservations peut se faire par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'"APACTB", (ce chèque sera déposé au lendemain du vide grenier).
- Article 9 : L'entrée du vide grenier est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de 06h00 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier,. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.
- Article 10 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.
- Article 11 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.
- Article 12 : La vente d'armes de toutes catégories ou d'animaux est interdite.
- Article 13 : Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier, brocante.
- Article 14 : Les exposants s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui leur seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
- Article 15 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.
- Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- Article 17 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- Article 18 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Fait à Le.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Exemplaire à retourner signé, avec la demande d'inscription